

Challain-la-Potherie, le 2 août 2021,



A l'attention de M. Pascal CROSSOUARD,

Monsieur,

Voilà un peu plus d'un an que le nouveau conseil municipal de Challain-la-Potherie est en relation avec le Syndicat Intercommunal du Candéen, SIC, pour les missions « Petite enfance, enfance et jeunesse » et « Action sociale » qui ont été confiées à ce dernier.

Après seulement quelques mois de collaboration, nous avons fait remonter, comme le précédent mandat, notre insatisfaction quant aux services apportés à la population face à la charge financière supportée par les communes.

Même si notre vision amenait à vouloir traiter le sujet sur le fond, nous nous accordions aussi à souligner dans un premier temps la difficulté de la communication vers les personnes susceptibles de participer. De ce constat commun, nous nous sommes astreints, nous, commune, à relayer davantage les activités proposées par la structure, sans qu'il n'y ait de changement comme nous le souhaitions dans la clarté de cette communication.

Concernant le fond, c'est-à-dire l'inadéquation entre les services proposés et la participation de notre population challainoise, nos appels sont restés vains. Il a aussi été décidé par l'équipe du SIC, sans notre aval, de ne plus organiser de centre de loisirs pour les Challainois à Challain-la-Potherie !

Notre volonté de modifier l'offre, pour qu'elle devienne cohérente vis-à-vis des besoins/envies de nos administrés, n'a pas été prise en considération.

Face à ce constat, comme vous en aviez déjà été informés, notre conseil municipal s'est réuni à plusieurs reprises pour évaluer chacun des services du SIC rendus à nos Challainois par rapport aux coûts associés à chacune des activités.

Il en est ressorti que la charge de certaines d'entre elles pourrait être reprise sur notre commune.

Ayant fait part de ce souhait au bureau du SIC, le retour a été qu'il n'est pas possible ni envisageable d'obtenir un service à la carte et que l'entièreté des services proposés était imposée aux 5 communes membres sans disparités.

Par votre courrier reçu le 22 juin 2021, force est de constater que cette homogénéité de services aux communes n'est pas figée puisque vous avez décidé de manière unilatérale d'annuler l'animation de la guinguette à Challain-la-Potherie.

Nous en avons pris acte.

Des disparités entre communes, et ce, en cours d'année sont manifestement possibles. Nous souhaitons donc, dans un 1er temps, que les activités ESC organisées par le SIC sur le territoire de la commune de Challain-la-Potherie continuent d'être suspendues, comme vous l'avez engagé début juillet.

Enfin une nouvelle délibération est proposée ce mardi 3 août 2021 au conseil municipal pour statuer sur une participation financière qui correspondrait aux mois 2021 déjà écoulés, sur lesquels, hormis la guinguette, nous avons eu l'accès à la globalité des services habituels.

Dans l'attente d'obtenir des avancées significatives,

Cordialement,

Anaël ROBERT
Maire de Challain-la-Potherie